

La situation du "Procès contre les fabricants de réacteurs nucléaires" au 4 juin 2015.

Le 3 juin 2015 de 15h à 16h, une concertation sur le déroulement du procès s'est tenue à la Cour régionale de Tôkyô à laquelle se sont présentés les représentants légaux des deux parties adverses, les plaignants et les défenseurs.

Quelques échanges vifs ont eu lieu entre les représentants des trois compagnies (Tôshiba, Hitachi, G.E.) et nous, le groupe d'avocats des plaignants. Néanmoins, la modalité des premières audiences (les dates, le contenu, la procédure) a pu être décidée comme suit.

1. Calendrier des premières audiences publiques : les dates de trois premiers débats ont été fixées comme suit:

Première audience : le vendredi 28 août 2015 à 10h. (tribunal N° 101)

Deuxième audience: le mercredi 28 octobre 2015 à 10h. (tribunal N° 103)

Troisième audience : le mercredi 27 janvier 2016 à 10h. (tribunal N° 103)

Nous avons été avertis que selon le contenu des objections des défenseurs et/ou des arguments et preuves des demandeurs (=plaignants), il pourra y avoir d'autres concertations, après les débats, sur le déroulement ultérieur du procès (si bien que pour ces trois dates, l'audience va sans doute durer toute la matinée).

2. Date limite de remise des objections écrites des défenseurs:

Les trois compagnies assignées doivent rendre leurs objections écrites avant le 10 juillet 2015.

3. Contenu de la première audience:

La première audience commencera par 1) La prise de parole d'un des plaignants. 2) Puis, plusieurs représentants des plaignants présenteront le résumé de leurs prétentions et expliqueront la signification de la plainte (à cet effet, la Cour autorisera l'utilisation du logiciel Power Point). La durée totale que prendront le 1) et le 2) ne doit pas dépasser 40 minutes.

Ensuite, les défenseurs des trois compagnies présenteront le résumé de leurs objections écrites. La prise de parole des trois compagnies ne doit pas dépasser 20 minutes au total.

4. Assistance à la première audience:

Les 100 places sont réparties entre des plaignants, des envoyés des médias, et le public. Si certains plaignants n'ont pas pu obtenir de place, ils pourront tenter le tirage au sort pour faire partie du public.

5. Juges chargés de ce procès : ils appartiennent aux juges de délibération de la 24ème chambre civile de la Cour régionale de Tôkyô. Le président est le juge Masaru

SAKAMOTO, assisté des juges Tomoko TAKEBE et Tatsunosuke WATANABE. (Les trois précédents juges ont tous été remplacés au mois d'avril de cette année.)

La Cour souhaitant tenir une concertation sur le déroulement du procès uniquement avec les représentants des deux parties, nous avons notifié cette demande auprès des plaignants. Cependant, comme l'un d'entre eux a fortement insisté auprès de la Cour pour assister au procès, il y a été admis dans les rangs des auditeurs.

Notre procès contre les fabricants de réacteurs nucléaires va enfin commencer. Pour que ce procès puisse avoir de fortes répercussions au sein de la société, il est indispensable que beaucoup d'entre vous, les plaignants, y assistent. Nous espérons que vous serez nombreux à être présents à nos premières audiences !

le 8 juin 2015

Le Groupe d'avocats des plaignants contre les fabricants de réacteurs nucléaires